

**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES  
DÉRIVEURS – CATAMARANS – QUILLARDS – HABITABLES 2025-2028**

**BOL D'OR Lac d'Annecy  
Samedi 30 mai 2026 – Saint-Jorioz  
Internautique Saint-Jorioz – 5A**



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1 RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile. Selon la règle test RE21-01 de World Sailing, la définition de Prendre le départ est modifié comme suit : Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit (a) à ou après son signal de départ, ou (b) pendant la dernière minute avant son signal de départ. Quand un bateau prend le départ conformément au point (b) de la définition Prendre le départ, il ne peut pas revenir du côté pré-départ de la ligne pour se conformer au point (a) de la définition Prendre le départ, et recevra, sans instruction, une pénalité de 20 min.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information sur la terrasse du centre nautique ; ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://boldorannecy.com>
- 3.2 Le PC course est situé au club nautique de l'INSJ - 457 route de la vieille église - 74410 ST JORIOZ
- 3.3 Le canal VHF du comité de course sera le 74.

## 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le ponton devant le club.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).



## 6. PROGRAMME DES COURSES

### 6.1 Dates des courses :

Date	Classe
30 mai 2026	Dériveurs Multicoques Habitable Quillard

6.2 Briefing aux concurrents à 10h30.

6.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est à 11h55.

6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Pavillon 470 : pour les dériveurs

Pavillon Hobie Cat : pour les catamarans

Pavillon Star : pour les Quillards de sport et Habitables

## 8. ZONE DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **Annexe « Description des parcours »**, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours. Le parcours sera de type longue distance reliant les 2 extrémités Nord-Sud du lac soit 17 miles nautiques en trace directe.

9.2 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32). Si un bateau du comité de course arborant le 3<sup>ème</sup> substitut se tient près d'une des marques à contourner, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué. Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course. Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ». Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

## 10. MARQUES

### 10.1

Marques	Description	Localisation
Départ	Mât à bord du bateau comité de course (Filao) arborant un pavillon orange et mât à terre arborant un pavillon orange, en bout de ponton.	Devant l'Internautique Saint-Jorioz
Bouée 1 (possibilité de pointage)	Bouée tétraédrique jaune à laisser à bâbord	sur la Bouée N°3 devant la Société des Régates à Voile d'Annecy
Porte de passage	Mât de pavillonnerie à terre sur le ponton du club et bateau comité (Filao)	Devant l'Internautique Saint-Jorioz
Bouée 2 (possibilité de pointage)	Bouée cylindrique jaune à laisser à bâbord	Devant la réserve naturelle de Doussard
Arrivée	Mât arborant un pavillon bleu à terre en bout de ponton et mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité de course (Filao)	Devant l'Internautique Saint-Jorioz



## 12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât à terre arborant un pavillon orange, en bout de ponton.
- 12.2 Le départ sera donné conformément à la RCV 26, *Les temps doivent être comptés à partir des signaux visuels ; l'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.*

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
<b>5</b>	Pavillon de classe	Un	Signal d'avertissement
<b>4</b>	<b>Pavillon P</b>	Un	Signal Préparatoire
<b>1</b>	Pavillon préparatoire affalé	Un long	Minute
<b>0</b>	Pavillon de classe affalé	Un	Départ

- 12.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **5 minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.5 Conformément au 1.1, règle test RE21-01 de World Sailing, un bateau qui prendrait le départ dans la minute précédant le départ ne pourrait pas revenir pour prendre le départ et recevra, sans instruction, une pénalité de 20 minutes.

## 13. CHANGEMENT DE BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Si le pavillon « C » est envoyé sur un bateau placé à une marque à contourner cela signifie que tous les bateaux doivent se diriger directement vers la ligne d'arrivée pour finir : cela modifie la RCV 33.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

## 14. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu à terre en bout de ponton et le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau du comité de course.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 16. TEMPS LIMITE

Pour toutes les classes, le temps limite de la course est à 20h le samedi 30 mai 2026.

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la course du jour, le temps limite de la course selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le club.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au secrétariat du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## 18. CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Un classement de tous les bateaux en temps réel
- 18.3 Un classement de tous les bateaux en temps compensé
- 18.4 Possibilité d'extraction de classement pour toute catégorie justifiant au moins 10 inscrits ayant confirmé leur inscription.
- 18.5 En cas de réduction de parcours lors du bol d'or, un classement distinct sera opéré en fonction des catégories de bateaux ayant été contraints par la réduction de parcours.



## 19 REGLES DE SECURITE

19.1 Un système de tracker de suivi en temps réel sera mis en place pour la sécurité des compétiteurs. Pour ce faire, à la confirmation des inscriptions, un boîtier tracker par bateau sera remis aux concurrents. Le boîtier tracker et sa pochette seront restitués à l'émargement de retour à terre ou au plus tard le dimanche 31 mai au secrétariat de course. En cas de non restitution du boîtier en bon état de fonctionnement, un paiement d'un montant de 65 euros sera exigé. Le boîtier doit être OBLIGATOIREMENT présent sur le bateau de chaque concurrent et à conserver durant toute la compétition.

19.2 [DP] [NP] Un **émargement** (départ sur l'eau et retour à terre) est **obligatoire** :

- Physiquement pour les concurrents au départ du club et retour à terre par signature d'une feuille d'émargement.
- Dématérialisé pour les concurrents au départ et au retour à terre des autres clubs en envoyant sur le groupe WhatsApp "Bol d'Or 2026 | PC Course" ou par SMS au 06 14 69 02 26 : le nom du skipper et le numéro de voile.

Tous manquements à ce point 19 sera pénalisé par :

Absence d'émargement lors du départ sur l'eau DPI 20% en place sur le nombre d'inscrits dans la classe

Absence d'émargement lors du retour à terre DPI 20% en place sur le nombre d'inscrits dans la classe

19.3 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 22 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon blanc avec le logo du Bol d'Or Annecy.

Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 23. ACCOMPAGNATEURS

DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une inscription visible sur le moteur indiquant les initiales majuscules « BOA ».

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

## 26. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :



- Un podium en temps compensé sera réalisé pour toutes les classes
- Le trophée Bol d'Or Lac d'Annecy sera remis par l'AO au vainqueur du classement général en temps réel
- Un prix Bol d'Or Lac d'Annecy sera remis par l'AO au 1er de chaque classe en temps réel
- Un prix Bol d'Or Lac d'Annecy sera remis par l'AO au 1er équipage féminin tous supports confondus en temps réel.
- Un prix Bol d'Or Lac d'Annecy sera remis par l'AO au 1er équipage mineur en temps réel
- Un prix Bol d'Or Lac d'Annecy sera remis par l'AO au 1er équipage parent/enfant en temps réel

**Arbitres désignés :**

**Claire Breau** – Présidente du comité de course

**Juliette Routier** – Présidente du jury



# ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours

- Départ – Bouée 3 devant les marquissats – porte entre le mât en bout de ponton devant le club et le bateau comité (Filao) – Bouée 2 devant la réserve de Doussard - Arrivée



# ANNEXE ZONES DE COURSE



# ANNEXE PLAN DU SITE

